

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

Portables éteints, rangés dans vos sacs, et sacs déposés devant le tableau.

Cette épreuve comprend trois parties.

1. **Partie 1 - Mobilisation des connaissances** : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.
2. **Partie 2 - Étude d'un document** : il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.
3. **Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire** : il est demandé au candidat de traiter le sujet :
 - en développant un raisonnement ;
 - en exploitant les documents du dossier ;
 - en faisant appel à ses connaissances personnelles ;
 - en composant une introduction, un développement, une conclusion.

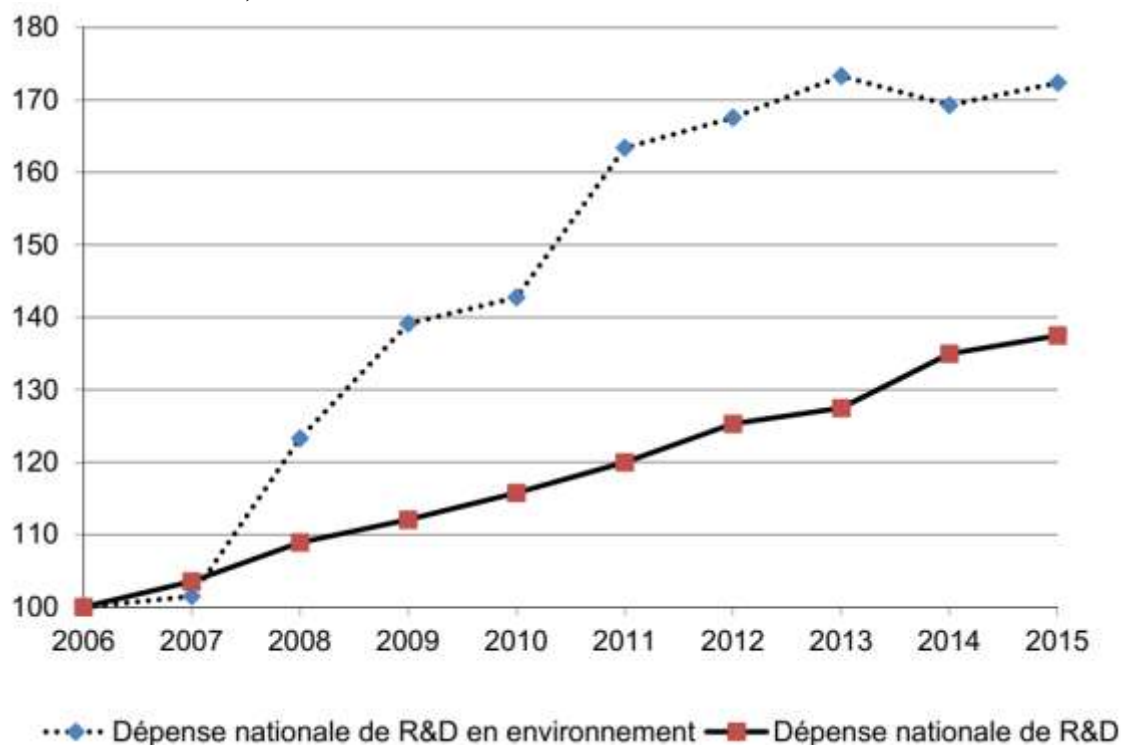
Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : mobilisation des connaissances (4 points)

1 / Expliquez en quoi la structure des opportunités politiques influe sur l'engagement politique. (4 points)

Deuxième partie : étude d'un document (6 points)

Document : Évolution des dépenses nationales* de recherche et développement (R&D) et des dépenses nationales* de R&D relatives à la protection de l'environnement, en France (indices base 100 en 2006).



Source : statistiques.developpement-durable.gouv.fr, 2018

* Dépenses nationales : dépenses publiques et privées.

Questions :

1 / Comparez l'évolution des dépenses nationales de recherche-développement et celle des dépenses nationales de recherche-développement consacrées à la protection de l'environnement entre 2006 et 2015 en France. (2 points)

2 / À l'aide du document et de vos connaissances, présentez les enjeux économiques liés à l'évolution des dépenses en recherche-développement relatives à la protection de l'environnement. (4 points)

Troisième partie : raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Cette partie comporte trois documents.

À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, vous montrerez comment différents acteurs participent à la construction des questions environnementales comme problème public et à leur mise à l'agenda politique.

Document 1 : les acteurs du « Grenelle de l'environnement¹ »

	Part en %
Collectivités territoriales	10,6
Employeurs	28,0
État	39,8
Experts	6,8
Organisations non gouvernementales environnementales	8,1
Associations non environnementales	2,3
Salariés	4,2
Total	100,0 %

Note : au cours de l'analyse deux catégories d'acteurs ont été introduites pour proposer une vision plus fine des participants : les experts (universitaires, souvent assimilés au collège État en raison de leur appartenance à la fonction publique) et les associations non environnementales (consommateurs et familles).

Source : d'après « Les effets du Grenelle de l'environnement sur l'action publique. Analyse comparée entre deux secteurs : déchets et bâtiment », Gouvernement et action publique, vol. 6, 2017.

(1) Grenelle de l'environnement : ensemble de rencontres politiques organisées en France en 2007 visant à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable.

Document 2 :

La construction d'un problème public (du fait social à la mise en politique et sur agenda) est un processus dans lequel un ensemble d'acteurs privés et publics interagissent afin d'imposer leur représentation d'un enjeu et l'interprétation qu'ils en font. Ceci, afin d'influer sur l'orientation et les moyens d'une possible action publique. [...] Les priorités de l'action publique sont le résultat d'une sélection parmi des enjeux et des moyens d'action concurrents.

[Or] l'environnement est un enjeu complexe dans les trois sens suivants. Il est tout d'abord transversal à de nombreux secteurs (énergie, transport, agriculture, santé etc. ...). Chacun d'eux a son histoire, ses professionnels, ses institutions, ses stratégies de défense. L'intégration de dimensions environnementales se heurte toujours à leur pouvoir et leur force d'inertie¹. Ensuite, l'environnement combine des questions scientifiques, économiques, sociales et politiques. Chacune a sa logique de raisonnement difficilement conciliable avec les autres. Enfin, après quatre décennies de travaux, l'environnement est un domaine où la connaissance fait souvent défaut parce qu'incomplète ou controversée.

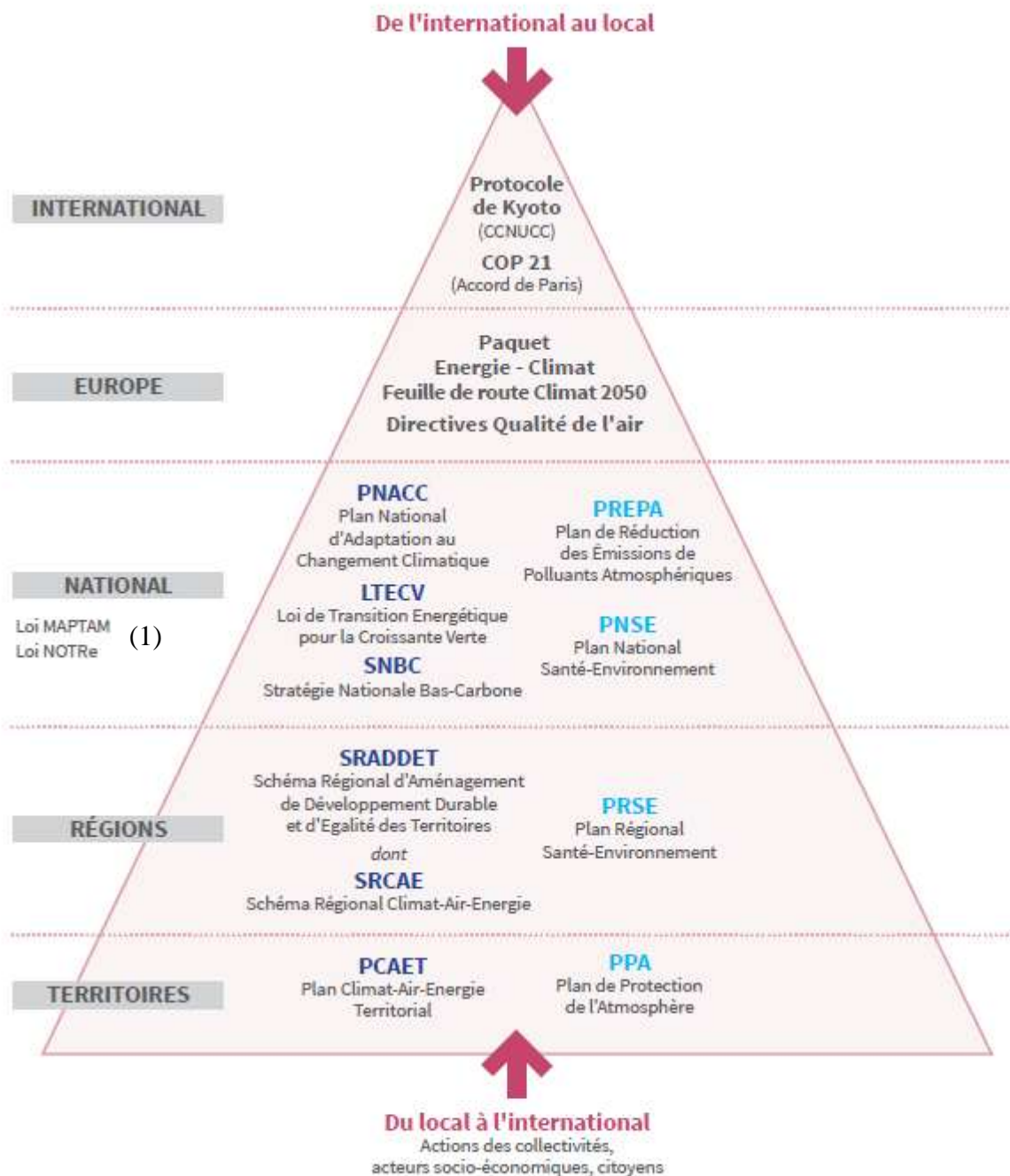
Cette triple complexité a deux conséquences principales. D'une part, les décisions sont difficiles à prendre, car le pouvoir politique doit trancher sur des dossiers peu stabilisés² et arbitrer entre des dimensions et des intérêts différents, souvent même opposés. D'autre part, en réponse à cette complexité, les programmes d'action publique environnementale sont souvent flous quant aux objectifs à atteindre.

Source : Pierre Lascombes, *Action publique et environnement*, Que sais-je ?, PUF, 2018.

(1) Force d'inertie : résistance au changement.

(2) Dossiers peu stabilisés : questions dont les enjeux ne sont pas sûrs et peuvent changer au cours du temps.

Document 3 : Positionnement du PCAET (plan climat-air-énergie territorial) dans la politique internationale et nationale de lutte contre le changement climatique



Source : ADEME, « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre », 2016.

(1) Loi MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles (janvier 2014) et Loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République (2015). Ces lois redéfinissent la répartition des compétences entre différentes collectivités territoriales.